

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 7 décembre 2023

Date de convocation : 1^{er} décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 7 décembre à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD

LES HERBIERS : Christophe HOGARD – Luc SOULARD - Magali LOISEAU – Roger BRIAND - Odile PINEAU - Patrice BOUANCHEAU - Estelle SIAUDEAU – Jean-Yves MERLET – Véronique BESSE - Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Julie MARIEL-GODARD - Joseph LIARD

MOUCHAMPS : Patrick MANDIN – Jean-Michel LUMEAU – Sophie SIONNEAU

LES EPESSSES : Hélène POINGT-GASKA – Philippe ALBERT - Stéphanie PELTIER

BEAUREPAIRE : Franck GAUTHIER -Jérôme GUERRY

VENDRENNES : Roseline PHLIPART – Pascal LALLEMAND

MESNARD LA BAROTIERE : Landry RONDEAU – Alexandra BEAUNÉ à partir de la délibération n° 05

SAINT PAUL EN PAREDS : Bénédicte GARDIN - Nicolas GRELET

SAINT MARS LA REORTHE : Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 28 de la délibération 01 à la délibération 04 – 29 de la délibération 05 à la délibération 57

Nombre de conseillers votants : 35 de la délibération 01 à la délibération 04 – 36 de la délibération 05 à la délibération 57

Pouvoirs :

Angélique RICHARD avait donné pouvoir à Odile PINEAU

Angélique BOISSELEAU avait donné pouvoir à Estelle SIAUDEAU

Jean-Marie GRIMAUD avait donné pouvoir à Jean-Yves MERLET

Hélène CHENAIS avait donné pouvoir à Patrice BOUANCHEAU

Aurélie PAQUEREAU avait donné pouvoir à Joseph LIARD

Sabine LOIZEAU avait donné pouvoir à Jean-Michel LUMEAU

Jean-Louis LAUNAY avait donné pouvoir à Philippe ALBERT

Etait excusée :

Elodie BRANGER

Secrétaire de séance : Roger BRIAND

- **14. CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS ET LA VILLE DES HERBIERS AU TITRE DE L'ANNEE 2024** – Rapporteur : Bénédicte GARDIN

Conformément à l'article L. 5214-16-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communautés de communes et leurs communes membres peuvent conclure des conventions par lesquelles l'une d'elles confie à l'autre la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions.



Afin de renforcer les mécanismes de mutualisation et de synergie des compétences entre l'échelon communautaire et les communes membres, la Communauté de communes du Pays des Herbiers et la Ville des Herbiers souhaitent faire usage du mécanisme juridique instauré par l'article L5214-16-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est proposé au Conseil communautaire de renouveler cette convention de prestations de services pour l'année 2024 selon les modalités suivantes exposées ci-après.

Par la présente, la Communauté de communes intervient par le biais de prestations de services pour le compte de la Ville des Herbiers sur les missions suivantes :

- **Accueil physique et téléphonique du service urbanisme de la Ville,**
- **Assistant de prévention (mise à jour du document unique, suivi de l'accidentologie...) auprès des services de la Ville,**
- **Gestion de l'assemblée délibérante et du service Etat civil-Elections de la Ville,**
- **Gestion financière pour le compte de la Ville :** suivi budgétaire et comptable,
- **Gestion immobilière :** souscription à la plateforme de vente aux enchères immobilières en ligne Webenchères immo,
- **Remboursement des heures supplémentaires des agents intervenant sur les évènements de la Ville ou sur les élections,**
- **Projets urbains :** direction du service Projets Urbains de la Ville
- **Commande Publique :** appui technique et juridique du service Commande Publique
- **Programmation culturelle jeune public.**

De son côté, la Ville des Herbiers intervient par le biais de prestations de service pour le compte de la Communauté de communes sur les missions suivantes :

- **Direction générale adjointe des services fonctionnels :** RH, finances, juridique, informatique...,
- **Affaires sportives :** soutien administratif pour l'animation et le pilotage des actions en matière sportive, secrétariat... ,
- **Gestion des ressources humaines des services de la Communauté de communes du Pays des Herbiers :** coordination, réalisation de la paie des agents de la Communauté de communes, gestion des carrières de tous les agents de la Communauté de communes, pilotage de la masse salariale, gestion des recrutements, de la maladie, de la retraite, de la formation professionnelle (traitement et suivi des demandes de formation) et gestion d'un comité technique commun Ville et Communauté de communes,
- **Finances :** coordination, préparation et exécution budgétaire, gestion de la dette, contrôle de gestion, analyse financière, gestion des régies,
- **Commande Publique :** appui technique et juridique du service Commande Publique,



- **Affaires culturelles :** pilotage des services culturels d'intérêt communautaire, coordination des équipes et régie du son, de la lumière et du plateau lors des spectacles de la programmation culturelle scolaire,
- **Montage, démontage, transport, manutention** par le service Logistique pour le compte des services transférés,
- **Accueil physique et téléphonique** des services de la Communauté de communes du Pays des Herbiers au sein de l'hôtel des communes,
- **Interventions de la psychologue** pour le compte du Relais Petite Enfance : analyse de pratiques...,
- **Eveil musical et interventions musicales** auprès des enfants accueillis dans le cadre du Relais Petite Enfance,
- **Coordination service Relais Petite Enfance et service Prévention Famille :** pilotage du service et coordination des actions menées,
- **Actions Parentalité :** interventions de la psychologue, animations de soirées échanges/débat, préparation des réunions, café parents...,
- **Interventions et réparations mécaniques** du matériel et des véhicules par le garage,
- **Assainissement :** contrôle des bassins tampons notamment, suivi budgétaire et comptable, contrôle de gestion...,
- **Etudes de la voirie intercommunale et des aménagements des zones d'activités économiques,**
- **Gestion des assurances, de la gestion immobilière de la Communauté de communes du Pays des Herbiers,**
- **Communication/évènementiel :** appui à certains évènements organisés sur le territoire de la Communauté de communes,
- **Appui à la direction aménagement et services techniques,**
- **Ménage des locaux du Centre Technique Municipal et Intercommunal,**
- **Suivi des travaux et entretien du patrimoine intercommunal :** réalisation de travaux de maintenance des bâtiments, conduite d'opérations et gestion administrative et financière, suivi des bons de commande et des marchés, ménage des locaux,
- **Equipements sportifs intercommunaux : entretien du dojo,**
- **Etat civil :** gestion d'un nouvel équipement Titres sécurisés.

Les quotités de travail sont évaluées comme suit :



	Situation au 1 ^{er} janvier 2023	Nouvelle situation au 1 ^{er} janvier 2024
PRESTATION		
De la Communauté de communes vers la Ville des Herbiers		
SERVICE URBANISME		
Accueil physique et téléphonique du service urbanisme	1 Adjoint administratif ppal 2ème classe à 50%	1 Adjoint administratif ppal 2ème classe à 50%
SERVICE PREVENTION SANTE SECURITE		
Un assistant de prévention	1 Technicien principal de 2ème classe à 25 %	1 Technicien principal de 2ème classe à 20 %
AFFAIRES GENERALES		
Gestion des assemblées délibérantes et du service Etat civil-Elections	45 % d'un Attaché principal	40 % d'un Attaché principal
SERVICE FINANCES		
Gestion financière Ville	1 Rédacteur à 5 % 1 Adjoint administratif à 40 %	1 Rédacteur à 5 % 1 Adjoint administratif à 40 %
Gestion immobilière Ville	Souscription à la plateforme de vente aux enchères immobilières en ligne Webenchères immo : Remboursement des frais de vente payés par la CCPH pour le compte de la Ville sur la base du forfait retenu (selon les options de diffusion)	Souscription à la plateforme de vente aux enchères immobilières en ligne Webenchères immo : Remboursement des frais de vente payés par la CCPH pour le compte de la Ville sur la base du forfait retenu (selon les options de diffusion)
EVENEMENTIEL		
Remboursement des heures supplémentaires des agents communautaires intervenant sur les évènements de la Ville ou sur les élections...	Au vu d'un état des heures supplémentaires payées à l'agent dans le cadre de l'évènement	Au vu d'un état des heures supplémentaires payées à l'agent dans le cadre de l'évènement
URBANISME		
Direction du service Projets Urbains de la Ville	25% Ingénieur	25% Ingénieur
COMMANDE PUBLIQUE		
Appui technique et juridique du service « commande publique »	Agents du service 50%	Agents du service 50%
DIRECTION CULTURELLE		
Programmation culturelle jeune public		15 % assistant de conservation du patrimoine



	Situation au 1 ^{er} janvier 2023	Nouvelle situation au 1 ^{er} janvier 2024
PRESTATION		
De la Ville des Herbiers vers la Communauté de communes		
DIRECTION GENERALE		
Direction générale adjointe et appui aux décisions	1 Attaché hors classe à 10%	1 Attaché hors classe à 10%
SERVICE ACCUEIL		
Accueil physique et téléphonique des services CCPH	1 Adjoint administratif ppal 1 ^{ère} classe à 65 %	1 Adjoint administratif ppal 1 ^{ère} classe à 65 %
Gestion des Titres sécurisés	1 Adjoint administratif à 25%	1 Adjoint administratif à 25%
FRAIS GENERAUX		
Frais de location, maintenance et consommables de la machine à affranchir	Refacturation au prorata du nombre de courriers affranchis pour le compte de la CCPH.	Refacturation au prorata du nombre de courriers affranchis pour le compte de la CCPH.
DIRECTION DES SERVICES D'INFORMATIONS		
Systèmes d'information	20 % du coût de la maintenance du logiciel CIRIL (Finances, RH...)	30 % du coût de la maintenance du logiciel CIRIL (Finances, RH...)
DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES INTERNES		
Analyse financière, appui technique et coordination	1 Attaché principal à 40%	1 Attaché principal à 40%
SERVICE RESSOURCES HUMAINES		
Pilotage masse salariale, appui technique, coordination	1 Attaché principal à 25%	1 Attaché principal à 25%
Service ressources humaines (paie et carrière, formation professionnelle, instances consultatives)	Agents du service RH 25%	Agents du service RH 25%
Logiciel de suivi masse salariale		30 % du coût du logiciel de suivi de la masse salariale
SERVICE FINANCES		
Contrôle de gestion, dettes	1 Adjoint administratif à 45%	1 Adjoint administratif à 45%
Gestion financière, régie	1 Rédacteur à 60 %	1 Rédacteur à 60 %
Préparation et exécution budgétaire	1 Attaché à 25%	1 Attaché à 25%
SERVICE COMMANDE PUBLIQUE - ACHATS		
Appui technique et juridique du service « commande publique »	1 Attaché à 50 %	1 Attaché à 50 %
	Agents du service Commande Publique 50%	Agents du service Commande Publique 50%
Acheteur	1 rédacteur à 30 %	1 rédacteur à 30 %

SERVICE SPORTS - sites communautaires		
Affaires sportives	1 Redacteur à 10 % 1 Rédacteur ppal à 10 %	1 ETAPS à 10 % 1 Rédacteur ppal à 10 %
AFFAIRES CULTURELLES		
Gestion technique de la programmation culturelle scolaire et évènementielle Coût des intermittents du spectacle intervenant pour les spectacles jeunes publics sur la base de factures.	Coût horaire sur la base d'un état semestriel -Coordination : taux horaire : 1 ingénieur : 36,07 €	Coût horaire sur la base d'un état semestriel -Coordination : taux horaire : 1 ingénieur : 36,62 €
+ coût copies pour la bibliothèque	-Régie générale : taux horaire 1 technicien : 33,02 €	-Régie générale : taux horaire 1 technicien : 33,52 €
	-Régie son : taux horaire 1 adjt technique ppal 1 ^{ère} classe : 25,42 €	-Régie son : taux horaire 1 adjt technique ppal 1 ^{ère} classe : 25,80 €
	Régie lumière : taux horaire : 31,66€ 1 agent de maîtrise	Régie lumière : taux horaire 1 agent de maîtrise : 32,14 €
Direction des services culturels d'intérêt communautaire	1 Attaché à 25 %	1 Attaché à 25 %
SERVICE LOGISTIQUE		
Montage, démontage, transport, manutention	Coût horaire sur la base d'un état semestriel : cadre d'emplois d'adjoint technique: 22,65 €	Coût horaire sur la base d'un état semestriel : cadre d'emplois d'adjoint technique: 22,99 €
SERVICE RELAIS PETITE ENFANCE		
Psychologue pour le RPE	Coût horaire sur une base estimée de 45h 1 psychologue : 44,65 €/h	Coût horaire sur une base estimée de 70 H 1 psychologue : 45,33 €/h
Eveil musical auprès du RPE	Coût horaire sur une base estimée de 33h : 1 Assistant d'enseignement: 37,27€	Coût horaire sur une base estimée de 108 h : 1 Assistant d'enseignement: 37,84 €
Coordination service RPE / Prévention Famille	1 ETAPS à 15%	1 Attaché principal à 15 %
SERVICE PREVENTION FAMILLES		
Actions à la parentalité	Coût horaire sur une base estimée de 28h : 1 Psychologue : 44,65 €/h Remboursement des frais de déplacement engagés par l'agent	Coût horaire sur une base estimée de 28h : 1 Psychologue : 45,33 €/h Remboursement des frais de déplacement engagés par l'agent
SERVICE COMMUNICATION EVENEMENTIEL		
Communication/évènementiel	1 Agent de maîtrise taux horaire : 29,43€	1 Agent de maîtrise taux horaire : 29,88€



DIRECTION GENERALE ADJOINTE AMENAGEMENT ET SERVICES TECHNIQUES

Appui à la direction technique de l'aménagement et du développement durable	1 DGST à 40 %	1 DGST à 40 %
	Directeur Espaces Publics - 50%	Directeur Espaces Publics - 50%
	Directeur Batiments - 20%	Directeur Batiments - 20%
Assainissement/bassins :	1 Technicien ppal de 1ère classe à 25% <u>Service financier :</u> -Contrôle de Gestion : 1 adjoint adm ppal de 1ère classe à 10% -Comptabilité/ budget : 1 adjoint adm ppal de 2ème classe à 20 %	0 <u>Service financier :</u> -Contrôle de Gestion : 1 adjoint adm ppal de 1ère classe à 10% -Comptabilité/ budget : 1 adjoint adm ppal de 2ème classe à 20 %
Conduite d'opérations Batiments	1 technicien Ppal 1ère classe à 5%	1 technicien Ppal 1ère classe à 5%
Etudes voirie intercommunale et zones d'activités économiques	1 Technicien ppal 2eme classe à 25%	1 Technicien ppal 2eme classe à 25%
CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL		
Ménage des locaux communautaires	1 Adjoint technique à 76%	1 Adjoint technique à 76%
Travaux et Entretien patrimoine bâti intercommunal	1 Technicien ppal à 10 %	1 Technicien ppal à 10 %
Coordination administrative et financière	1 Rédacteur ppal à 20 %	1 Rédacteur ppal à 20 %
Gestion comptable	1 Rédacteur Ppal 2ème classe 30%	1 Rédacteur Ppal 2ème classe 30%
Entretien patrimoine	Coût horaire : 1 adjoint technique ppal de 26,45€	Coût horaire : 1 adjoint technique ppal de 26,85€
Réparations par le garage	Coût horaire sur une base d'un état semestriel : 1 adjoint technique ppal 2ème classe : 23,98 €	Coût horaire sur une base d'un état semestriel : 1 adjoint technique ppal 2ème classe : 24,34 €
ASSURANCES IMMOBILIER		
Gestion des assurances, de la gestion immobilière de la CCPH	1 Rédacteur ppal de 1 ^{ère} classe à 25 %	1 Rédacteur ppal de 1^{ère} classe à 20 %
EQUIPEMENTS SPORTS INTERCOMMUNAUX		
Ménage Dojo		1 Adjoint technique à 35%

Le remboursement des frais de fonctionnement sera effectué sur la base de 2 états semestriels des frais avancés par la Ville des Herbiers ou la Communauté de communes pour l'année.



La présente convention prendra fin le 31 décembre 2024.

Compte tenu de l'exposé qui précède,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le budget principal,

Vu l'avis favorable de la commission Finances / Administration Générale du 23 novembre 2023,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 29 novembre 2023,

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver la convention de prestations de services entre la Communauté de communes du Pays des Herbiers et la Ville des Herbiers pour l'année 2024, ainsi que présenté ci-dessus,
- l'autoriser, ou son représentant, à signer ladite convention ou toutes pièces relatives à sa mise en œuvre,
- imputer les recettes et dépenses afférentes sur le budget principal.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Roger BRIAND,
Secrétaire de séance



Transmis en Préfecture le :

1 8 DEC. 2023

Publié électroniquement le :

1 8 DEC. 2023



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD,
Président

